

4M
Société par actions simplifiée au capital de 90 000 euros
Siège social : 134 route de Genas, 69003 LYON
429 702 673 RCS LYON

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 12 MARS 2025**

Du procès-verbal des décisions de l'Associée unique du 12 mars 2025, il a été extrait ce qui suit :

[...]

QUATRIEME DÉCISION

Les mandats de la société SAFIGEC AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société HMS, Commissaire aux Comptes suppléant, étant arrivés à expiration, l'associée unique décide de ne pas les renouveler dans leurs mandats et de nommer en remplacement :

✓ Le cabinet EXAUREV AUDIT, sis 6 rue Pétin Gaudet à SAINT-CHAMOND 42400,

en qualité de Commissaire aux Comptes, pour un mandat de six exercices prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social à clore le 31 octobre 2030.

L'associée unique prend acte que la Société n'est plus tenue de procéder à la désignation d'un Commissaire aux Comptes suppléant, en application des dispositions de l'article L. 823-1, I, alinéa 2 du Code de commerce modifié par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016.

CINQUIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs à la Présidente et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Ce document est signé en la forme électronique après accord de l'associée unique via la plate-forme DocuSign® pour matérialiser les décisions prises par cette dernière à la date susvisée conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil.

Extrait certifié conforme

La société LUGUS
Emmanuel GENEVOIS

DocuSigned by:
 Emmanuel GENEVOIS
409F222A9B1948A...